Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil consultatif de l'environnement

Rapport d'activité 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil consultatif de l'environnement

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec

Dépôt légal — 3e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08742-2
ISSN 0383-5308

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités du Conseil consultatif de l'environnement pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1986.

Le ministre de l'Environnement,

Clifford Lincoln

Québec, juillet 1986

Monsieur Clifford Lincoln
Ministre de l'Environnement
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 19 de la Loi sur la qualité de l'environnement, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des activités du Conseil consultatif de l'environnement pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président du Conseil,

Marcel Junius

Québec, juillet 1986

Le Conseil consultatif de
l'environnement est situé au:

800, place d'Youville
19e étage
Québec, G1R 3P4
Tél.: (418) 643-3818

Outre le président, monsieur Marcel Junius, le personnel permanent du Conseil consultatif pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1986 se compose de:

Camille Rousseau, secrétaire du Conseil
Robert Carpentier, conseiller scientifique
Benoît Gauthier, conseiller scientifique
Louis de B. Gravel, conseiller juridique, (jusqu'au 31 décembre 1985)
Lucien Paquin, conseiller et recherchiste
Denise Roy, secrétaire principale
Raynald Asselin, agent de bureau
Dominique Blais, dactylo

Table des matières

Mot du président 9

Introduction 11

Chapitre 1

Activités du Conseil suite aux demandes du ministre de l'Environnement 13

1.1 Dossier à l'étude 13

1.1.1 Politique sur les résidus industriels 13

1.2 Dossier en attente 13

1.2.1 Bruit communautaire 13

1.3 Conclusion 14

Chapitre 2

Activités du Conseil entreprises de son propre chef 15

2.1 Avis soumis au ministre 15

2.1.1 Avis complémentaire sur la protection des terres alluviales du lac Saint-Pierre 15

2.1.2 Avis issu de la neuvième réunion des conseils canadiens de l'environnement 16

2.2 Dossiers à l'étude 17

2.2.1 Prospective environnementale québécoise 17

2.2.2 Recherche et développement en environnement 17

2.2.3 Droit à un environnement de qualité 17

2.3 Dossiers en attente 18

2.3.1 Approches et instruments d'intervention du ministère de l'Environnement 18

2.3.2 Politique de protection des littoraux d'eau douce 18

2.3.3 Le fleuve Saint-Laurent 18

2.4 Conclusion 19

Chapitre 3

Activités du Conseil entreprises à la demande du public 21

3.1 Dossier à l'étude 21

3.1.1 Fluorures d'origine industrielle dans l'environnement québécois 21

3.2 Dossier en attente 22

3.2.1 Matières toxiques dans le fleuve Saint-Laurent 22

3.3 Conclusion 22

Chapitre 4

Crédits alloués au Conseil 23

Annexe 1

Répartition des responsabilités en environnement en vertu des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement 25

Annexe 2

Liste et fonctions actuelles des membres du Conseil consultatif de l'environnement 26

Annexe 3

Crédits alloués en 1985-1986 au Conseil consultatif de l'environnement 28

Annexe 4

Séances du Conseil et de ses comités d'études en 1985-1986 29

Annexe 5

Liste des publications préparées par le Conseil consultatif de l'environnement et rendues publiques 30

Mot du président

Les activités du Conseil consultatif de l'environnement tout au long de cet exercice financier ont été variées et enrichissantes. Fort d'une expérience dépassant maintenant la décennie, le Conseil est en mesure d'une part, de dresser le bilan-synthèse de ses interventions en vue de promouvoir une politique gouvernementale globale, intégrée et non seulement sectorielle de l'environnement. D'autre part, conscient de l'impact qu'il possède dans un certain nombre de secteurs de la population, il est apte à agir comme révélateur de l'opinion publique à ce sujet. Ce double constat est ce qui ressort de l'ensemble des activités du Conseil pour l'année écoulée.

Dans cette perspective, un certain nombre de dossiers étudiés et analysés au cours de l'année qui s'achève et présentés ou simplement mentionnés dans les pages qui suivent, démontrent bien que la politique gouvernementale en matière d'environnement et, ajoutons-le, de la qualité de la vie se cherche encore. On tente de dénicher une stratégie qui permettrait d'y voir plus clair et qui autoriserait les citoyens à se raccrocher à quelques repères bien plantés, sûrs et solides.

Cela n'est pas nouveau et est, fort malheureusement, affligeant pour une société avancée telle que la nôtre. Déjà, dans notre rapport annuel précédent, nous recommandions à la plus haute autorité provinciale, la mise en oeuvre *d'une politique gouvernementale qui inscrirait l'environnement au plus haut niveau de ses priorités*. Si nous jugeons utile d'y revenir, c'est que la situation politique s'est modifiée et qu'elle transporte avec elle une approche administrative et budgétaire toute neuve. Elle nous est annoncée comme étant, justifiée et bénéfique. Cette vision de la chose publique a et aura, sans aucun doute, des répercussions sur l'élaboration tant espérée de la politique environnementale dont nous parlions plus haut. Elle aura sûrement des retombées sur la méthode et la manière d'appréhender cette responsabilité que ce soit par l'État-fiduciaire ou par le citoyen-consommateur des ressources de l'environnement; chacun étant préoccupé par la recherche d'un milieu de vie de plus grande qualité, d'une eau limpide, d'un air respirable et d'un sol fertile.

Dès lors, nous croyons utile, de rappeler ces prémisses qui sont issues de nos travaux antérieurs, de notre réflexion et de nos avis. Cela fait partie de notre mandat et celui-ci a comme marque principale de faire du Conseil, l'organisme aviseur auprès du ministre de l'Environnement. Dans cet esprit d'ouverture, nous réclamons une définition claire de l'orientation que le Gouvernement entend donner à sa politique en matière d'environnement. Cela est essentiel et vital pour l'avenir, pour le développement socio-économique et culturel de notre société. Dans cette perspective, le Conseil a accueilli avec grand intérêt l'annonce du développement de la politique de prévention qu'entend privilégier le ministre de l'Environnement.

Voyons maintenant les jalons posés par le Conseil au cours de l'année écoulée pour atteindre ses objectifs.

La révélation d'un cas isolé

Le Conseil a soumis, à l'attention du ministre, un deuxième avis sur le lac Saint-Pierre. Dans cette étude, il a pu vérifier au moyen d'une consultation que la mise en valeur d'un territoire fragile comme celui-ci, si grand ou si petit soit-il, est toujours menacée et que son intégrité ne peut se comprendre que par le double devoir d'une conservation respectueuse du milieu et de la nécessaire concertation entre tous les intervenants. Il semble que cette dernière condition soit la plus variable, la plus difficile à atteindre. Les intérêts divergents et particuliers en cause entretiennent souvent la confusion et masquent parfois les véritables enjeux environnementaux. Le Conseil a constaté que la situation conflictuelle du départ a laissé progressivement la place, dans une lente et patiente évolution, à une prise de conscience positive des parties en cause. Nous espérons que l'avis du Conseil amplifie ce mouvement de détente dans l'espérance d'une conservation partagée équitablement. Pour faciliter celle-ci, nous attendons du ministre de l'Environnement qu'il énonce, sans tarder, une politique et une législation du littoral souvent annoncées et toujours retardées. Ainsi, le Québec pourrait éviter d'autres désastres sur son littoral. Dans cet esprit, le Conseil, lors de plusieurs de ses délibérations, a mis l'accent sur l'importance environnementale du Saint-Laurent.

Vers une stratégie québécoise de la conservation

Si le sujet n'est pas nouveau pour le Conseil, il est indéniable que cette nouvelle manière d'aborder les problèmes environnementaux n'a pas encore pris sa juste place dans l'actualité et dans l'opinion publique. Alors que le Conseil, comme on le sait, s'est associé dès le début des années 1980 aux objectifs de ce Programme pour l'environnement lancé par les Nations-Unies, il a, au cours de ce présent exercice, parachevé les préliminaires essentiels à une action plus directe et mieux articulée. C'est au cours de la neuvième réunion des conseils consultatifs des provinces et du gouvernement fédéral, tenue à Québec en 1985,

que ceux-ci ont résolu de soumettre à leur ministre respectif une proposition visant à l'instauration dans chacune des provinces d'une «stratégie provinciale de la conservation». Elle s'inspire des grandes orientations de la Stratégie mondiale de la conservation. Le ministre de l'Environnement a déjà donné son appui à cette initiative du Conseil au cours du dernier mois du présent exercice. Nous attendrons le mandat du ministre pour nous mettre résolument à l'oeuvre sur ce projet de très grande importance pour le Québec.

C'est sur cette note positive que s'est achevée l'année budgétaire 1985-1986. Elle est le ferment d'une grande activité pour l'année qui s'engage.

Aux termes de cet exercice, j'ai l'avantage de remercier les membres pour leur appui et leur disponibilité. Le personnel professionnel et clérical du Conseil mérite, cette fois encore, notre gratitude pour l'excellence du travail fourni et l'assistance qu'il n'a cessé de nous prodiguer à tous les instants.

Marcel Junius

Introduction

Le Conseil consultatif de l'environnement, organisme aviseur au ministre de l'Environnement, a été créé en vertu des dispositions de la Section III de la Loi sur la qualité de l'environnement, sanctionnée le 21 décembre 1972 et amendée le 22 décembre 1978.

L'article 8 de cette loi définit les devoirs du Conseil en ces termes: *«le Conseil doit donner son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet relativement aux sujets visés par la Loi sur la qualité de l'environnement. Il peut aussi, de sa propre initiative ou à la demande de personnes ou de groupes, formuler un avis sur les politiques en matière d'environnement. Il peut, à ces fins, entreprendre les études nécessaires».*

Comme le précise l'article 8, les citoyens et les groupes ne peuvent adresser des requêtes au Conseil que sur des questions de politiques en matière d'environnement. Pour toutes les autres questions environnementales, ils devront adresser leurs requêtes au ministre: il appartient à ce dernier de décider s'il y a lieu ou non de les transmettre au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Un organigramme de la répartition des responsabilités en environnement, définie par la Loi sur la qualité de l'environnement, paraît à l'annexe 1 du présent rapport.

Le fonctionnement du Conseil est assuré par un président et dix membres oeuvrant dans divers milieux institutionnels ainsi que dans des associations vouées à la protection de l'environnement. Un bref *curriculum vitae* de chacun d'eux se trouve à l'annexe 2 de ce rapport.

Comme on le constatera au nombre de réunions régulières et de réunions de ses comités (annexe 4), le Conseil fut fort actif au cours de l'année écoulée.

Ce rapport fait état des activités du Conseil au cours de l'année financière 1985-1986. Il est rédigé en fonction des trois rôles qui lui sont dévolus en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Suit un bref chapitre consacré aux crédits alloués au Conseil.

Chapitre 1

Activités du Conseil suite aux demandes du ministre de l'Environnement

Au cours de l'année 1985-1986, le ministre n'a requis aucun avis auprès du Conseil. L'un de ses comités a toutefois continué son travail d'étude et de rédaction sur une demande antérieure au présent exercice financier.

1.1 Dossier à l'étude

1.1.1 Politique sur les résidus industriels

a) Demande du ministre

Le ministre de l'Environnement a demandé l'avis du Conseil sur la politique du Ministère relative à la gestion des déchets industriels. Celle-ci est exposée dans une brochure où il exprime ses vues sur l'ensemble de la problématique causée par ces déchets et ses intentions d'y apporter des solutions pour la sauvegarde de l'environnement.

Dans cette brochure, le ministre précise que, dans un premier temps, il lui paraît important d'encourager l'établissement des centres d'élimination des déchets industriels ne présentant aucun danger tant pour l'environnement que pour la population; il se dit désireux, dans un second temps, de mettre en place des programmes d'encouragement à la récupération et au recyclage des résidus industriels.

b) Actions du Conseil

Au début de la dernière année, le comité concernant les résidus industriels a tenu plusieurs réunions pour examiner et réviser le texte et les propositions de recommandations d'un volumineux avis provisoire, rédigé au cours de l'année précédente.

Dans les récents mois, le conseiller scientifique attitré à ce dossier a écrit, à partir de l'avis provisoire modifié, un projet d'avis définitif dont les trois grands thèmes sont:

1) la situation actuelle des résidus industriels au Québec (définitions, catégories, provenance, production et destination);

2) les approches et pratiques relatives aux résidus (politiques appliquées au Québec ou ailleurs);

3) les aspects complémentaires (gestion des résidus industriels, aide aux industries et aux municipalités).

Ces travaux, bien engagés, permettront au Conseil de déposer cet avis auprès du ministre au cours du prochain exercice financier.

1.2 Dossier en attente

1.2.1 Bruit communautaire

a) Demande du ministre

Dans une lettre antérieure à la présente année budgétaire, le ministre de l'Environnement a demandé l'avis du Conseil sur cette importante question d'actualité. Il précisait que cette étude pourrait porter sur les points suivants:

1. *«un avis sur l'état actuel de la recherche scientifique à l'égard du bruit communautaire où il serait question des effets physiques ou neurologiques causés par l'exposition au bruit, si la documentation à votre disposition le permet;*
2. *un tour d'horizon sur les normes ou moyens de contrôle qui régissent le bruit à l'étranger;*
3. *l'identification des sources de bruit qualifiées nuisibles par la population en milieu non confiné;*
4. *l'étude devrait proposer des objectifs qualificatifs ou des normes en fonction du milieu urbain ou rural et du type de zonage qui y prévaut».*

b) Premières réflexions du Conseil

Les membres du Conseil ont eu l'occasion d'échanger brièvement, en réunion plénière, sur chacun des points énumérés précédemment et ont jugé qu'il s'agissait là de questions fort pertinentes à l'ensemble de ce problème. Un comité de travail, au sein du Conseil, a été créé en vue d'approfondir ces divers aspects. Compte tenu de la complexité du dossier et de la priorité accordée à la politique québécoise sur les résidus industriels, le Conseil a été dans l'impossibilité de véritablement amorcer l'étude de ce dossier.

1.3 Conclusion

Tel que précisé précédemment, c'est au cours des prochains mois que le Conseil compte remettre au ministre de l'Environnement, son avis portant sur les résidus industriels. Sous cette rubrique consacrée aux demandes d'avis du ministre de l'Environnement auprès du Conseil consultatif, il est intéressant de noter l'annonce faite par le ministre à l'effet d'une part, de requérir les services du Conseil pour une consultation publique et d'autre part, de le mandater pour lui remettre un avis sur la stratégie provinciale de la conservation. Cette décision du ministre s'inscrit dans le prolongement d'une action menée par le Conseil au cours de cet exercice. On trouvera à l'article 2.1.2 sous le titre «Neuvième réunion des conseils canadiens de l'environnement», l'ensemble des données se rapportant à ce sujet. Aussitôt l'avis sur les résidus industriels remis au ministre de l'Environnement, le Conseil prendra en charge le mandat que celui-ci s'apprête à lui confier sur la Stratégie de la conservation.

Chapitre 2

Activités du Conseil entreprises de son propre chef

En vertu du mandat que lui confère la Loi sur la qualité de l'environnement, le Conseil peut, de sa propre initiative, entreprendre des études ou émettre des opinions sur les politiques en matière d'environnement. En accord avec cette disposition législative, le Conseil a remis au ministre un second avis sur la protection des terres alluviales du lac Saint-Pierre.

2.1 Avis soumis au ministre

2.1.1 Avis complémentaire sur la protection des terres alluviales du lac Saint-Pierre

a) Raisons d'un second avis

Depuis février 1982, le Conseil suit avec beaucoup d'attention certains dossiers majeurs d'empiétements sur les ressources biologiques des marais d'eau douce. Le Conseil s'est également interrogé, en février 1983, sur l'endiguement prévisible du littoral du lac Saint-Pierre et, dès ce moment, il décidait de suivre ce dossier de façon assidue et de sensibiliser aux ressources des habitats humides, le ministère de l'Environnement et les autres ministères impliqués dans ce dossier.

À l'été 1984, le Conseil a pris connaissance de la décision du Conseil des ministres en date du 7 juillet 1984. Essentiellement, celle-ci acceptait les projets d'endiguement déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sur la rive nord et permettait, à titre expérimental, des endiguements sur une très faible superficie de terres inondables de la rive sud avec une réévaluation du programme dans cinq ans. Ces autorisations étaient toutefois jointes à plusieurs conditions bien spécifiques.

Le 24 octobre 1984, le Conseil acheminait au ministre de l'Environnement, un premier avis sur la protection des terres alluviales du lac Saint-Pierre. Comme message essentiel, il insistait à nouveau sur la nécessité d'adopter une politique sur le littoral et de se doter d'une législation appropriée. C'est pourquoi, il se disait d'avis que certains aspects de la décision gouvernementale au sujet des terres alluviales du lac Saint-Pierre étaient susceptibles de porter préjudice à l'environnement. En conséquence, le Conseil recommandait au ministre de prendre les mesures nécessaires pour que soit retardée la mise en application de cette décision.

Le 13 décembre 1984, le ministre de l'Environnement faisait part au Conseil de ses commentaires sur cet avis. Il soulignait entre autres que le Conseil n'avait pas consulté les personnes les plus au fait de ce dossier avant de prendre position.

b) Actions du Conseil

Le Conseil a donc jugé opportun de consulter d'autres organismes impliqués dans le dossier du lac Saint-Pierre afin d'être mieux informé sur les politiques et les actions que ceux-ci entendaient mettre de l'avant à propos de la conservation des littoraux d'eau douce. Outre des ministères fédéraux et provinciaux, des rencontres furent tenues avec des représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Nicolet-Yamaska, de la Corporation pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre (COLASP) et des pourvoyeurs et clubs de chasse et de pêche (rive nord). Celles-ci eurent lieu en mars, avril et mai 1985. Il a également procédé à une visite du territoire.

L'ensemble de ces constatations et des propos recueillis constituent l'essentiel du deuxième avis sur le lac Saint-Pierre. Ce texte est décrit brièvement ci-après.

c) Conclusion et recommandations

Le Conseil considère que la question des littoraux d'eau douce, incluant les terres alluviales du lac Saint-Pierre, évolue rapidement au sein de l'appareil gouvernemental, fédéral et provincial, de même qu'au niveau des instances régionales. En effet, les consultations que le Conseil a tenues lui ont permis de constater que dans les ministères chargés spécifiquement de la conservation, des politiques ont été formulées (Pêches et Océans Canada; Service canadien de la faune) ou sont sur le point de l'être (Environnement Québec; Loisir, Chasse et Pêche). Par ailleurs, les ministères à vocation économique (Énergie et Ressources, Agriculture, Pêcheries et Alimentation) ont aussi amorcé une réforme relative aux habitats riverains. Néanmoins, le Conseil estime que le succès de toutes ces démarches résidera dans l'élaboration d'une politique globale de conservation. Par conséquent, le Conseil suggère au ministre de l'Environnement de considérer ce dossier comme prioritaire jusqu'à ce qu'il ait fait l'objet d'un consensus final.

De l'avis du Conseil, les réflexions en cours pour réussir doivent prendre en considération toute l'étendue des terres alluviales ou riveraines. Or, peu de travaux gouvernementaux s'attardent sur cet aspect ou

concordent entre eux. Le Conseil recommande donc que la politique des terres riveraines que le ministère de l'Environnement est à mettre au point couvre le territoire le plus large possible, compte tenu de l'une ou l'autre mesure: a) un minimum de 15 m à partir de la ligne des hautes eaux ou, b) l'étendue riveraine jusqu'à une récurrence des eaux de deux ans.

En outre, le Conseil recommande qu'à l'intérieur de la bande riveraine susmentionnée, le souci de conservation ait prépondérance sur celui de tout développement.

2.1.2 Neuvième réunion des conseils canadiens de l'environnement

Les 10 et 11 octobre 1985, le Conseil accueillait à Québec, la neuvième réunion des conseils canadiens de l'environnement. Outre le Conseil du Québec, des représentants de cinq autres organismes ont assisté à cette rencontre: le Conseil consultatif canadien de l'environnement, le Conseil de l'environnement du Nouveau-Brunswick, le Conseil du contrôle de l'environnement de la Nouvelle-Écosse, le Conseil manitobain d'étude sur l'environnement et le Conseil de l'environnement de l'Alberta. Considérant l'intérêt grandissant de ces assises annuelles, la province d'Ontario a délégué un membre du cabinet du ministre de l'Environnement et une personne attachée au bureau du sous-ministre de l'Environnement. Ces deux délégués ont siégé en qualité d'observateurs. À l'invitation du Conseil, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a assisté à cet événement. Ces assises annuelles portèrent sur le fleuve Saint-Laurent et la stratégie provinciale de la conservation.

Après la présentation du rapport d'activité des organismes conseils représentés, un porte-parole du Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent a proposé, à l'attention de l'assemblée, la problématique environnementale d'un écosystème sous le titre *Le fleuve Saint-Laurent et l'environnement*. Il fut suivi par un exposé ayant pour titre *Pour une stratégie provinciale de conservation*, présenté par monsieur Alistair D. Crerar, président-directeur général du Conseil de l'environnement de l'Alberta. Cette préparation a permis à trois ateliers de travail de débattre les deux thèmes décrits ci-dessus; ils portaient respectivement sur les sujets suivants: *Villes et industries, Agriculture et sylviculture, et Habitats humides, littoral*.

Des rapports des ateliers et des discussions issues des deux exposés principaux, il en est découlé la proposition suivante:

«Les conseils consultatifs de l'environnement du Canada, réunis à Québec les 10 et 11 octobre 1985 à l'occasion de la neuvième réunion annuelle des conseils, ont examiné différents aspects du fleuve Saint-Laurent et de son environnement.

Ils ont également analysé les principes généraux qui pourraient constituer une base pour chaque stratégie provinciale de conservation.

En ce qui concerne le Saint-Laurent et son environnement:

ATTENDU QUE le fleuve Saint-Laurent représente un système typique des rivières canadiennes, qu'il est un outil majeur du développement économique de plusieurs provinces canadiennes;

ATTENDU QUE le fleuve Saint-Laurent est représentatif de nombreux milieux naturels diversifiés qui sont essentiels au maintien de la vie;

ATTENDU QUE le bassin du Saint-Laurent constitue un patrimoine national important qui allie l'oeuvre de l'homme et de la nature;

ATTENDU QUE le fleuve Saint-Laurent a été trop longtemps pollué et qu'il est en danger de grave dégradation.

PAR CONSÉQUENT, l'assemblée recommande:

QUE les gouvernements provinciaux et celui du Canada, ce dernier par l'entremise de la Commission mixte internationale, envisagent des mesures additionnelles appropriées pour diminuer la pollution des grands bassins versants et des voies navigables en vue d'améliorer la qualité de vie et les possibilités de développement économique (soutenu), afin de fournir d'importantes quantités d'eau de bonne qualité.

En ce qui concerne les stratégies provinciales de conservation, l'assemblée énonce ce qui suit:

— ATTENDU QUE la mise au point des stratégies provinciales de conservation dans le cadre des stratégies nationales et mondiale de conservation pourrait:

a) identifier les éléments essentiels à la préservation de la qualité de l'environnement;

b) permettre un consensus entre les partisans de la conservation et ceux du développement sur les valeurs qu'ils ont en commun;

c) identifier les préoccupations provinciales sur l'environnement qui dépassent le cadre provincial et qui requièrent une collaboration nationale, internationale ou supranationale.

QU'IL SOIT donc résolu d'inciter les gouvernements provinciaux à mettre au point des stratégies provinciales de conservation avec l'aide de leurs conseils consultatifs de l'environnement afin de favoriser la consultation avec la population. Cette consultation du public est essentielle pour la mise au point d'une stratégie provinciale de conservation qui soit efficace».

Lors de sa réunion du 7 février 1986, le Conseil décidait de transmettre cette résolution au ministre de l'Environnement. De plus, il convenait de l'informer

qu'il poursuivrait sa réflexion sur le Saint-Laurent. Cette résolution a connu un résultat immédiat et favorable. En effet, le 1er mars 1986, lors d'un colloque réunissant la Société d'animation du Jardin et de l'Institut botaniques, le Centre canadien d'études et de coopération internationale et l'Union québécoise pour la conservation de la nature, à l'Université de Montréal, le ministre de l'Environnement annonçait publiquement qu'il confierait au Conseil consultatif de l'environnement, le soin d'effectuer une consultation publique sur l'établissement d'une stratégie québécoise de la conservation. Suite à cette démarche, le Conseil remettrait un avis au ministre sur cette question.

Le Conseil se réjouit de cette décision du ministre et entend lui accorder priorité au cours de l'année financière 1986-1987.

2.2 Dossiers à l'étude

2.2.1 Prospective environnementale québécoise

a) Objet de l'avis

À la suite d'un colloque intitulé: *Bilan et prospective environnementale au Québec*, tenu le 28 avril 1984 pour souligner son dixième anniversaire, le Conseil mit sur pied un comité de travail ayant le mandat de produire un avis sur la question. À cette fin, le comité privilégia en prospective environnementale, une approche normative. Cette dernière consiste à fixer à partir d'une caractérisation de l'environnement et des tendances observées, des objectifs de qualité de l'environnement souhaitables pour l'avenir et programmer à rebours les gestes nécessaires à leur atteinte. En cours d'exercice, le comité dut délaisser momentanément ce sujet pour se pencher, à la demande du Conseil, sur l'importante question de la recherche-développement en environnement, mise en évidence par la parution du document *Valoriser le futur*. Le comité mit donc en réserve l'objet premier de ses travaux pour se consacrer à cette nouvelle tâche.

b) Actions du Conseil

Dans le cadre de son travail, le comité a élaboré une grille d'analyse et colligé une revue de la littérature en prospective ainsi que dans le domaine particulier de la prospective environnementale.

2.2.2 Recherche et développement en environnement

a) Objet de l'avis

En mai 1985, à la suite de l'étude du document *Valoriser le futur*, le comité recommanda de produire un avis sur les éléments d'une politique de recherche-développement en environnement (RD-E). Ce projet d'avis souligne certains pré-requis à l'établissement d'une politique québécoise en ce domaine et insiste sur des aspects importants négligés dans le discours dominant en RD-E, au Québec.

b) Actions du Conseil

Le comité a effectué une recherche documentaire afin d'être mieux au fait des orientations nouvelles en la matière. En plus de ses réunions régulières, le comité a soumis au cours d'une réunion plénière du Conseil, ses perspectives de travail. Par ailleurs, pour compléter sa réflexion, le comité a également jugé nécessaire d'entendre les commentaires de spécialistes dans divers domaines sur des questions reliées à la problématique de la recherche-développement en environnement. À cette fin, il a convoqué une table ronde les 21 et 22 novembre 1985. Les observations formulées par ces personnes ont servi à alimenter la réflexion du comité et lui ont permis d'étendre son champ de vision. Les travaux se poursuivent et le dépôt de cet avis est prévu pour le prochain exercice financier.

2.2.3 Droit à un environnement de qualité

a) Objet de l'avis

En mai 1984, les membres du Conseil prenaient connaissance du Projet de loi n° 58 portant sur la réforme au Code civil du Québec du droit des biens; en vue d'obtenir des éclaircissements à ce propos, un représentant du Service juridique du ministère de l'Environnement venait expliquer aux membres certains articles de ce projet de loi. Par la suite, le Conseil mit sur pied un comité de travail en vue d'aviser le ministre de l'Environnement sur certains éléments environnementaux susceptibles d'améliorer ce projet de loi. Le 20 décembre 1984, le ministre de la Justice déposait à l'Assemblée nationale le Projet de loi n° 20 qui remplaçait les trois projets de loi antérieurs de réforme du Code civil portant respectivement sur les personnes, les successions et les biens.

Par la suite, le Conseil décidait d'intervenir sur quelques grands principes énoncés dans le Code civil et de formuler un avis au ministre de l'Environnement à ce propos. De plus, il envisageait d'élaborer une proposition de charte de l'environnement, et d'étudier la Loi sur la qualité de l'environnement en tenant compte des autres lois sectorielles concernées.

b) Actions du Conseil

Tout au long de leurs délibérations, les membres de ce comité ont souhaité voir inclure dans le Code civil de nouveaux concepts porteurs de valeur à caractère environnemental. Cependant le comité s'est interrogé sur la pertinence d'inclure des notions de droit

public dans un texte de loi relevant du droit privé puisque le Code civil régit exclusivement les rapports entre individus. Il s'est aussi demandé si les préoccupations environnementales des citoyens devraient être insérées dans des lois sectorielles.

Vu l'ampleur et la complexité du sujet, le comité a jugé pertinent de solliciter des rencontres avec des représentants de la Direction générale de la réforme du Code civil au ministère de la Justice de même qu'auprès d'un professeur de droit public de l'Université Laval. À la lumière des propos tenus par ces spécialistes, le comité fera ses recommandations au Conseil qui devra ensuite statuer sur ses futurs travaux.

2.3 Dossiers en attente

2.3.1 Approches et instruments d'intervention du ministère de l'Environnement

a) Objet de l'avis

Peu de temps après la création du ministère de l'Environnement, le Conseil des ministres, sur recommandation de ce dernier, s'est mis à édicter des règlements dont certains, présentement en vigueur, s'avèrent difficiles d'application. Depuis quelques temps, le Ministère paraît avoir pris une autre orientation à savoir: édicter moins de règlements, mais davantage de directives. À ce propos, le Conseil estime qu'il serait opportun d'effectuer une recherche devant faire le point sur les trois aspects suivants:

1) le choix des types ou des approches qui s'offrent au Ministère et les avantages et les inconvénients de chacun en ce qui touche les aspects juridiques, économiques, politiques (participation de la population) et environnementaux de la question;
2) la nature et la diversité des instruments dont dispose le Ministère pour protéger efficacement l'environnement;
3) la méthodologie pour doser les approches et choisir les instruments d'intervention en fonction d'une politique et d'objectifs donnés.

Récemment, lors de la formation du nouveau gouvernement, le Conseil a noté que le ministre de la Justice avait également été désigné comme ministre responsable de la Protection du consommateur et de la Déréglementation.

b) Actions du Conseil

Le Conseil a signé un contrat avec l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) afin d'examiner la pluralité des hypothèses à ce propos. Le professeur André Gagné, directeur du Groupe d'études des ressources maritimes à l'Université du Québec à Rimouski, a été mandaté pour effectuer cette recherche. Il a remis son rapport en juin 1983 sous le titre de: *Matériaux pour l'étude des instruments d'intervention dans le cadre des politiques environnementales.* Dans ce texte, l'auteur analyse les diverses approches fondamentales régissant la sélection des instruments d'action d'un ministère de l'Environnement; il identifie quatre approches: réglementaire, incitative, de l'indemnisation (compensatrice) et intégrée. Parmi celles-ci, il privilégie la dernière.

Dans un second temps, le Conseil a jugé pertinent d'organiser une rencontre avec des invités susceptibles de l'aider à poursuivre sa réflexion en cette matière. Cette consultation s'est tenue le 19 juin 1984. Depuis lors, le Conseil a décidé d'accorder la priorité à d'autres dossiers et de reporter la poursuite de ce travail à plus tard.

2.3.2 Politique de protection des littoraux d'eau douce

Au cours des récentes années, le Conseil s'est montré très préoccupé par tout ce qui regarde de près ou de loin la protection des milieux riverains et côtiers. C'est ainsi qu'il a avisé le ministre de l'Environnement à propos d'un contrôle des embarcations motorisées sur les lacs du Québec, qu'il a proposé dans un autre avis une politique d'encadrement forestier de nos lacs et cours d'eau et qu'il a enfin énoncé, dans un avis comportant trois volumes, les bases d'une politique de conservation pour le littoral québécois. Le Conseil, toujours préoccupé par cette question, a également, de son initiative, remis au ministre un avis concernant le projet de règlement sur le domaine hydrique. Plus récemment, il lui transmettait deux avis sur la protection des terres alluviales du lac Saint-Pierre, démontrant ainsi sa préoccupation pour une politique globale et intégrée de la conservation de ces milieux riverains et côtiers. Si le Conseil met présentement davantage d'énergies dans d'autres dossiers, c'est qu'il attend de prendre connaissance de la politique que le Ministère est à élaborer sur cette question.

2.3.3 Le fleuve Saint-Laurent

L'intérêt, au sein du Conseil, pour le fleuve Saint-Laurent existe depuis sa création en 1972. Les deux avis qu'il a remis au ministre concernant le lac Saint-Pierre de même que le sujet des discussions qui ont animé la récente réunion des conseils canadiens de l'Environnement attestent encore de cette considération. Ultérieurement, le Conseil en est venu à s'interroger sur l'éventualité que l'entente canado-américaine sur les Grands lacs puisse s'étendre au fleuve Saint-Laurent. C'est donc avec satisfaction qu'il vient d'apprendre, par la voie des journaux, que le ministre canadien de l'Environnement se dit prêt à négocier avec le Québec un plan global de dépollution du

fleuve Saint-Laurent et même à rouvrir l'Entente canado-américaine sur les Grands lacs pour l'étendre au corridor fluvial.

Les gestes concrets que pourraient poser d'ici peu le gouvernement du Canada et celui du Québec à l'égard du Saint-Laurent, combinés avec les nombreuses études réalisées sur le fleuve depuis bientôt 15 ans, constitueront quelques-uns des éléments qui alimenteront la réflexion du Conseil au cours des prochains mois.

2.4 Conclusion

Le Conseil a été très heureux d'être l'hôte du Conseil consultatif canadien de l'environnement et de ses homologues des provinces. Cela lui a entre autres permis de constater que les questions environnementales vécues au Québec sont sensiblement les mêmes à l'échelle canadienne. La prospective environnementale au niveau du Québec et l'état de détérioration du fleuve Saint-Laurent, deux sujets portés à l'attention des participants à cette rencontre, constitueront pour le Conseil deux dossiers importants. Ces différentes questions s'inscriront naturellement dans la perspective des travaux que le Conseil entreprendra sur la stratégie québécoise de la conservation en 1986-1987. À cela s'ajoute la préoccupation commune de tous les conseils pour l'amélioration de l'environnement et de la qualité de la vie.

Chapitre 3

Activités du Conseil entreprises à la demande du publ

Même si les sujets so cette rubrique sont moins nombreux que sous la p édente, le Conseil continue de s'intéresser de p s aux préoccupations des citoyens et des groupes afin d'être le plus représentatif possible. De fait, sur presque tous les avis qu'il formule au ministre, il choisit de consulter les publics les plus concernés, ce qui lui permet de mieux connaître les attentes de ceux et celles qui auront par la suite à vivre avec les politiques, les lois ou règlements mis en place par le législateur.

3.1 Dossier à l'étude

3.1.1 Fluorures d'origine industrielle dans l'environnement québécois

a) Objet de la requête

Dans une lettre en date du 31 août 1983, le Comité d'environnement d'Alma inc. précisait au Conseil qu'il exigeait l'abolition pure, simple et définitive de la fluoruration dentaire topique au niveau scolaire, et ce, sous toutes ses formes sauf quelques cas d'exceptions. Il demandait également que «*dans les délais les plus brefs possibles, les autorités concernées entreprennent des études systématiques à tous les niveaux de l'écosystème, afin d'établir si, oui ou non, les émissions atmosphériques constantes des fluorures résiduels en quantité excédentaire au Saguenay–Lac Saint-Jean, peuvent avoir des répercussions à long terme sur l'état de santé des populations qui habitent cette région. Dans une seconde étape, si des répercussions même des plus minimes venaient à être confirmées hors de tout doute raisonnable, il demandait d'en informer les populations concernées par les moyens jugés appropriés et d'entreprendre alors les mesures nécessaires pour remédier à la situation étudiée*».

D'autre part, le 12 octobre 1983, le Conseil régional de l'environnement du Saguenay–Lac Saint-Laurent–Chibougamau faisait parvenir une lettre au ministre de l'Environnement dont voici un extrait:

«*Considérant que les alumineries d'Arvida et d'Alma sont responsables de 25 p. 100 des fluorures du Canada;*

Considérant que pour les seules années 1977 et 1978, plus de 3 000 têtes de bétail ont souffert d'intoxication découlant de fourrages contaminés.

Considérant que les normes gouvernementales pour les émissions de fluorures dans l'atmosphère sont fixées en proportion des quantités d'aluminium produites et non d'un maximum acceptable;

Nous demandons qu'une enquête sur le fluor soit instaurée incessamment et que le Conseil consultatif de l'environnement soit mandaté pour proposer de nouvelles normes sur les émissions de fluorures en fonction de la santé de la population régionale».

Cette requête traitait aussi du programme de fluoruration des eaux de consommation mis de l'avant par le ministère des Affaires sociales.

b) Actions du Conseil

Pendant plusieurs mois, le Conseil a pris en délibérations ces deux demandes d'avis étant donné la complexité du sujet. Il créa ensuite un comité de travail. Celui-ci jugea pertinent, pour commencer, de tenir des rencontres privées avec les requérants en vue d'obtenir des précisions sur la nature de leurs demandes. Par la suite, il rencontra successivement des représentants du ministère de l'Environnement du Québec, des Affaires sociales, de l'Environnement du Canada, de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan ltée, ainsi que monsieur Pierre J. Morin, un des spécialistes en ce domaine. Finalement, le Conseil décidait le 29 mars 1984, d'entreprendre en premier lieu une étude sur les fluorures d'origine industrielle dans l'environnement québécois.

Le Conseil a d'abord eu recours aux services de monsieur Alain Sauriol, étudiant au programme de maîtrise en environnement à l'Université du Québec à Montréal, qui a travaillé à ce dossier respectivement à titre de stagiaire et de conseiller professionnel. Par la suite, le comité jugea pertinent de tenir de nouvelles rencontres à caractère privé. C'est ainsi qu'il se rendit à Chicoutimi pour y entendre le point de vue du directeur général de l'UPA du Saguenay–Lac Saint-Jean de même que celui de représentants de départements de santé communautaire de Chicoutimi et de Roberval. Il alla également rencontrer à Baie-Comeau des représentants de la compagnie Reynolds.

Au cours de cette dernière année, toutes les énergies du comité ont porté sur la rédaction du projet d'avis. Parmi les aspects traités dans cette étude, mentionnons une synthèse des réglementations internationales régissant les fluorures d'origine industrielle, et une analyse des impacts de leur présence dans l'environnement aussi bien au niveau du Québec que de l'ensemble du Canada.

Pour vérifier le bien-fondé de ses constatations, le Conseil a récemment eu recours à trois experts conseils appartenant aux milieux de la recherche scientifique, de l'industrie et du gouvernement. De plus, le comité a rencontré monsieur Marcel Ouellet, professeur-chercheur à l'INRS-Eau, qui a publié en 1983 une étude traitant des retombées des fluorures dans les neiges au voisinage des alumineries du Saguenay–Lac Saint-Jean. Il est aussi entré en contact avec des responsables de l'usine de phosphore élémentaire installée à Varennes.

La progression de cette étude permet au Conseil d'espérer remettre au ministre de l'Environnement, au cours de la prochaine année financière, son avis sur cette question.

3.2 Dossier en attente

3.2.1 Matières toxiques dans le fleuve Saint-Laurent

Le 11 octobre 1985, madame Lynnae Dudley, directrice de STOP, demandait au Conseil d'entreprendre une étude susceptible de servir de base d'information pertinente concernant une politique québécoise sur les matières toxiques dans le fleuve. Madame Dudley exprimait de vives inquiétudes sur la qualité de l'eau qui nous arrive des Grands Lacs. Elle précisait que l'étude souhaitée pourrait entre autres développer les points suivants: a) estimer la qualité de l'eau du fleuve au moment de son arrivée à la frontière québécoise; b) évaluer l'impact des substances toxiques sur l'écosystème du Saint-Laurent; c) tenter de déterminer l'importance des sources québécoises par rapport à celles d'amont quant à leur contribution à ces impacts; d) analyser la structure politique à laquelle le Québec fait face dans cette problématique autant internationale qu'interprovinciale.

Après étude de cette requête, le Conseil décidait de joindre celle-ci à son dossier sur le fleuve Saint-Laurent, mentionné au point 2.3.3 du présent rapport.

3.3 Conclusion

Au cours de la présente année, le Conseil a poursuivi son assistance à l'égard des citoyens et des groupes dans la mesure de ses moyens et à l'intérieur du mandat que lui assigne la Loi sur la qualité de l'environnement. C'est ainsi qu'il a distribué, à partir de ses listes d'envois, pas moins de 1 200 exemplaires de ses plus récents avis; de plus, il a répondu à environ 1 140 demandes parmi les quelque 50 titres mentionnés à l'annexe 5 du présent rapport. Il semble donc que les citoyens entendent utiliser pleinement le Conseil de cette façon. Enfin, la permanence du Conseil a fait les démarches nécessaires en vue d'aider des personnes qui sollicitaient son concours de diverses manières, pour des sujets qui relevaient davantage des fonctions du ministère de l'Environnement.

Chapitre 4

Crédits alloués au Conseil

Les crédits alloués au Conseil pour l'année financière 1985-1986 se chiffrent à 366 100 $, soit une augmentation de l'ordre de 7 300 $ en regard du précédent budget. Cette augmentation a aidé le Conseil à se doter d'une machine à traitement de textes dont il avait grandement besoin.

Le détail des crédits ainsi alloués pour l'année 1985-1986 apparaît à l'annexe 3 du présent rapport. L'on y trouvera aussi un tableau comparatif des crédits attribués au Conseil depuis les six dernières années.

Annexe 1

Répartition des responsabilités en environnement en vertu des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement

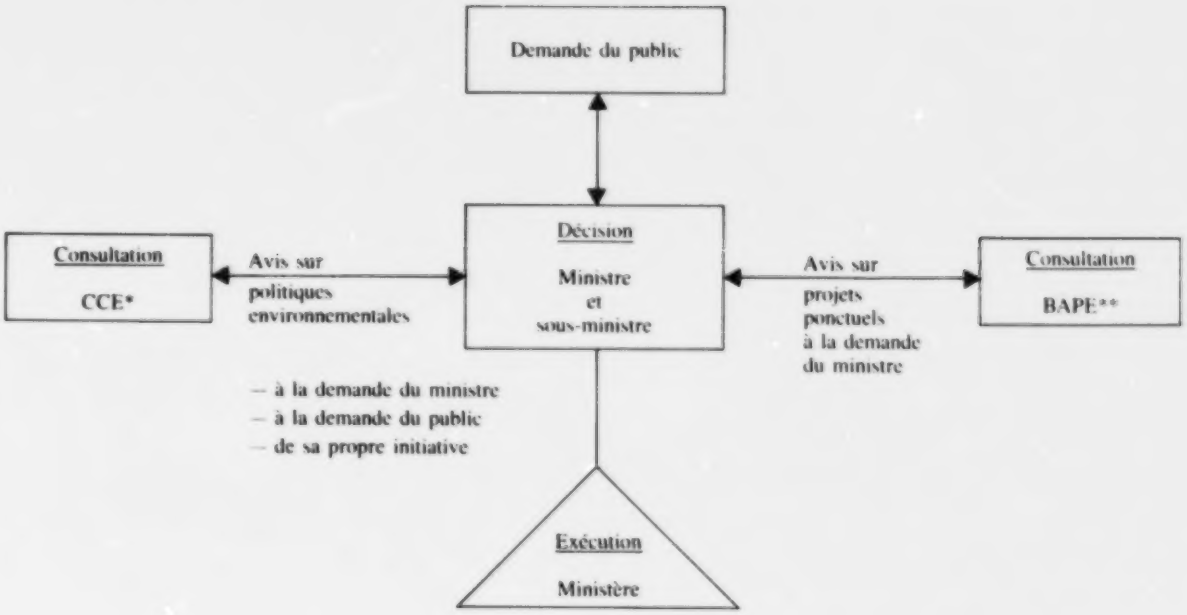

* CCE: Conseil consultatif de l'environnement
** BAPE: Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Annexe 2

Liste et fonctions actuelles des membres du Conseil consultatif de l'environnement

Monsieur Marcel Junius

Monsieur Marcel Junius est architecte et urbaniste. Il est diplômé de l'Institut supérieur d'architecture et d'urbanisme de Liège, en Belgique. Au cours des récentes années, monsieur Junius occupe diverses fonctions dans l'enseignement universitaire, la fonction publique québécoise et des organismes consultatifs du gouvernement du Québec. Il a été associé à la Commission des biens culturels dès 1976 et en devint le vice-président en 1978. Il assuma la présidence de cet organisme en 1980. Le 11 janvier 1984, il est appelé à présider le Conseil consultatif de l'environnement. Il a déjà siégé comme représentant du Québec dans la délégation du Canada lors de réunions d'experts pour l'UNESCO ou auprès d'organismes non gouvernementaux (ONG).

Madame Germaine Brassard

Madame Germaine Brassard est diplômée de l'Institut de catéchèse de l'Université Laval; elle détient aussi une licence d'enseignement religieux de la même université. De 1966 à 1969, elle est secrétaire exécutive à l'Office des communications sociales du diocèse de Québec. Elle travaille ensuite à temps partiel comme journaliste à la télévision et au niveau de la presse écrite. Elle est présentement présidente du Comité consultatif des émissions religieuses au réseau français de Radio-Canada. Depuis 1983, elle est conseillère municipale à Saint-Laurent (île d'Orléans); elle est aussi responsable de la corporation Recyclage Île d'Orléans, face à la MRC-Orléans.

Monsieur Régent Brosseau

Monsieur Régent Brosseau est ingénieur chimiste et détient une maîtrise en génie de l'environnement. Il travaille à la Communauté urbaine de Montréal à titre d'ingénieur spécialisé dans le contrôle de la pollution de l'air.

Monsieur Jean-Benoît Bundock

Monsieur Jean-Benoît Bundock est diplômé en médecine et en droit. Il sert dans le corps médical canadien durant la Deuxième Guerre mondiale; il est alors décoré de la médaille de Dieppe et fait officier de l'Ordre de l'empire britannique pour ses états de service. Il est fonctionnaire au ministère de la Santé nationale de 1947 à 1969, où il sert entre autres comme conseiller scientifique auprès du sous-ministre de la Santé nationale. De 1970 à 1973, il oeuvre comme sous-ministre adjoint dans trois ministères de l'État québécois. Il est par la suite président du Conseil consultatif de l'environnement jusqu'en 1978, date à laquelle il devient conseiller spécial auprès du ministre de l'Environnement, poste qu'il occupe encore même s'il est à la retraite depuis 1979. Il est membre de nombreux organismes dont l'Association canadienne du Club de Rome.

Monsieur Domingos de Oliveira

Monsieur Domingos de Oliveira est un biologiste spécialisé dans le domaine de l'entomologie. Il obtint un baccalauréat à l'Université de Montréal et un doctorat à l'Université de Sherbrooke. Il a été professeur et chercheur en biologie à l'Université de Moncton de 1971 à 1974 et, depuis cette date, à l'Université du Québec à Montréal. Il dirige plusieurs projets de recherche, est l'auteur de nombreux articles scientifiques et participe régulièrement à des congrès et des colloques nationaux et internationaux.

Monsieur Pierre S. Guertin

Monsieur Pierre S. Guertin détient un baccalauréat en architecture de l'Université McGill, une maîtrise de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris et un doctorat en études urbaines du Centre des études supérieures d'urbanisme de l'Université de Paris. Il est professeur à l'Université Laval depuis 1968 où il occupe le rang de titulaire. Ses activités professionnelles nombreuses l'ont amené à diriger notamment le Centre de recherche en aménagement et en développement et la coordination du Programme MAB-Canada dans le cadre de l'UNESCO. Au Conseil consultatif de l'environnement, il occupe le poste de vice-président depuis le 9 août 1983. À partir de cette date, il exerce les fonctions de président de cet organisme jusqu'au 11 janvier 1984, alors que ce poste fut comblé.

N.B. En vertu des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement, le Conseil se compose d'un président et de dix membres nommés par le Gouvernement. Au 31 mars 1986, deux postes étaient vacants.

Monsieur Charles D. Mallory

Monsieur Charles D. Mallory détient une maîtrise ès sciences de l'Université de Montréal en sciences économiques. Son mémoire porte sur les modèles économiques de la qualité de l'eau. Il est maintenant inscrit au programme de doctorat. Depuis 1973, il est très actif dans les groupes écologiques; il fut entre 1978 et 1983 un des principaux organisateurs du Réseau québécois des groupes écologiques; entre 1981 et 1986, il était président de STOP, avec lequel il est toujours actif.

Madame Gisèle Pellerin

Madame Gisèle Pellerin a oeuvré pendant plus de 25 ans dans la gestion et l'administration d'une exploitation agricole de grande envergure, spécialisée dans l'élevage du porc et du vison. En plus d'avoir été présidente du Syndicat des producteurs de porcs de la Mauricie, elle a siégé dans divers comités de l'Union des producteurs agricoles. Elle est aussi active au sein de l'AFEAS, section de la Mauricie. De novembre 1981 à novembre 1982, elle a siégé au conseil municipal de Yamachiche village.

Madame Claudette Villeneuve

Madame Claudette Villeneuve est auxiliaire en nursing à l'hôpital de Sept-Îles de 1963 à 1973. Par la suite, elle enseigne au niveau secondaire pendant deux ans dans le secteur de l'initiation au travail pour l'enfance inadaptée. Elle a été propriétaire d'une boutique de matériel de tissage où elle a dispensé des cours en cette matière. De 1977 à 1981, elle a été conseillère municipale de la ville de Sept-Îles. Elle est aussi la présidente fondatrice de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles. Présentement elle est représentante immobilière pour le Trust Général Inc.

Annexe 3

Crédits alloués en 1985-1986 au Conseil consultatif de l'environnement

Super-catégories et catégories

Fonctionnement — Personnel	
1. Traitement, salaires et allocations (pour un effectif de 7 employés)*	260 000 $
Autres rémunérations	3 000 $
Fonctionnement — Autres dépenses	
3. Services de transport et de communications	17 600 $
4. Services professionnels, administratifs et autres	
Jetons de présence des membres du Conseil et frais de déplacements	
Services de consultation	
Abonnements	58 750 $
6. Loyer	550 $
7. Fournitures et approvisionnement	7 500 $
8. Équipement	1 700 $
11. Autres dépenses	2 000 $
Capital — Autres dépenses	
8. Équipement	15 000 $
Total	**366 100 $**

* Comme il est précisé au début de ce rapport, le Conseil compte présentement huit postes.

Tableau comparatif des crédits alloués au Conseil pour les six dernières années

1985-1986	366 100 $
1984-1985	358 850 $
1983-1984	334 000 $
1982-1983	334 700 $
1981-1982	303 200 $
1980-1981	265 000 $

Annexe 4

Séances du Conseil et de ses comités d'études en 1985-1986

a) Réunions plénières

Au cours de l'année, le Conseil a tenu sept réunions aux dates et aux endroits suivants:

19 avril 1985	Québec
31 mai 1985	Trois-Rivières
5 juillet 1985	Trois-Rivières
6 septembre 1985	Québec
29 novembre 1985	Québec
7 février 1986	Québec
27 mars 1986	Montréal

À cela s'ajoute une réunion spéciale de deux jours, les 10 et 11 octobre 1985, à Québec.

b) Réunions des comités de travail

Au cours de l'année, 33 réunions ont été tenues par les comités suivants:

Comité sur la protection des terres alluviales du lac Saint-Pierre	3
Comité sur une politique des résidus industriels	10
Comité sur la prospective environnementale québécoise	1
Comité sur la recherche — développement en environnement	6
Comité sur le droit à un environnement de qualité	5
Comité pour l'organisation de la neuvième réunion des conseils canadiens de l'environnement	2
Comité sur les fluorures d'origine industrielle dans l'environnement québécois	6

Annexe 5

Liste des publications préparées par le Conseil consultatif de l'environnement et rendues publiques

1. Rapports annuels.

Conseil consultatif de l'environnement pour 1973-1974, 1974-1975, 1975-1976, 1976-1977, 1977-1978, 1978-1979, 1979-1980, 1980-1981, 1981-1982, 1982-1983, 1983-1984 et 1984-1985. Ces documents résument les diverses activités du Conseil pour chacune des années mentionnées.

2. Rapport sur le tracé hydro-électrique Chénier-Châteauguay.

Soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, le 13 août 1975. Ce rapport fait état d'une étude du Conseil sur le tracé proposé par Hydro-Québec pour l'implantation de lignes de transport d'électricité de 735 kv (projet 1696) reliant le poste Chénier (Saint-Benoît) au poste Châteauguay. (Épuisé).

3. Rapport sur les conséquences écologiques de la fluoruration de l'eau.

Soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, le 14 août 1975. Ce document a comme objectif l'analyse des conséquences possibles de la fluoruration obligatoire des eaux de consommation du Québec sur les animaux (autres que l'homme) et les végétaux.

4. Rapport du Conseil consultatif de l'environnement au ministre de l'Environnement sur le projet de réaménagement de la rue Gaspé, Bromont, Québec.

Soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, le 19 novembre 1975. Ce texte fait suite à une audience publique tenue à la demande des citoyens qui étaient menacés de voir leur terrain et leur chalet expropriés en vue de permettre l'élargissement d'une route.

5. Projet d'une deuxième zone industrielle à Saint-Augustin et à Neuville.

Soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, le 25 mai 1976. Ce document fait suite à une demande d'audience formulée par des citoyens en rapport avec une décision de la Communauté urbaine de Québec. Le Conseil y traite de l'aménagement rationnel du territoire, de la planification du développement régional, du type d'industrie à implanter dans un tel secteur et de la consultation du public lors de la planification de projets d'envergure. (Épuisé).

6. Aménagement des berges de lacs et de rivières.

Document préparé à la suite d'une demande d'avis du ministre des Affaires municipales et de l'Environnement et remis en juin 1976. Ce rapport développe une approche et des critères devant servir à l'aménagement global des berges des lacs et des rivières du Québec.

7. Localisation des corridors de transport.

Document préparé à la suite d'une demande du ministre des Affaires municipales et de l'Environnement et remis en juillet 1976. Ce document porte essentiellement sur la définition d'une politique et d'une formule qui permet de comparer de façon scientifique les divers tracés possibles de corridors de transport, compte tenu des impacts écologiques, sociaux et économiques, en vue d'accorder une juste valeur à ces divers aspects lors des décisions de localisation de futurs corridors.

8. Impact environnemental du projet Adico, Baie Saint-François, Valleyfield.

Il s'agit d'un projet de construction d'un complexe commercial et hôtelier. Ce document fut soumis au ministre des Affaires municipales et de l'Environnement, le 29 octobre 1976. (Épuisé).

9. Audiences sur les impacts environnementaux du projet de développement de la Baie James.

Rapport final soumis au ministre délégué à l'Environnement, le 31 mars 1977. Ce document fait suite à une demande d'audience du Comité pour la défense de la Baie James. Le Conseil y aborde plusieurs problèmes d'environnement rencontrés à la Baie James et fait des recommandations appropriées pour que ceux-ci soient corrigés. (Épuisé).

10. Aperçu sur le recyclage du papier au Québec.

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 9 septembre 1977. Dans ce texte, le Conseil situe d'abord l'importance du recyclage dans le processus de l'exploitation des ressources. Il énumère ensuite aussi bien les avantages que les désavantages de cette politique. Par rapport à l'ensemble du Canada, il constate que la quantité du papier recyclé au Québec est en baisse et que la situation du recyclage du papier à l'intérieur du Gouvernement est marginale. Pour remédier à cela, le Conseil formule 16 recommandations.

11. Implications environnementales et sécuritaires de l'usine Laprade.

Soumis au ministre délégué à l'Environnement en décembre 1977. Ce rapport fait suite à une requête du Comité de citoyens de Gentilly. Le Conseil y traite entre autres de l'eau lourde et de sa fabrication, des répercussions possibles de cette nouvelle usine sur le développement de Gentilly et de son influence sur la santé de la population. (Épuisé).

12. Audiences sur les implications environnementales du projet minéralo-portuaire (Îles-de-la-Madeleine).

Soumis au ministre délégué à l'Environnement en juin 1978. Ce document fait suite à la tenue d'audiences publiques à la demande de plusieurs groupes. Le Conseil y traite particulièrement de l'importance d'impliquer le public dans des projets de développement de cette envergure. Il insiste aussi sur les répercussions sociales et économiques dudit projet.

13. Commentaires sur le Projet de règlement relatif aux exploitations de production animale.

Soumis au ministre délégué à l'Environnement en juin 1978.

14. Commentaires sur le Projet d'amendement à la Loi sur la qualité de l'environnement (Projet de loi 69).

Soumis au ministre délégué à l'Environnement en août 1978. (Épuisé).

15. Avis suite à la requête d'audiences publiques pour la protection du boisé des Franciscaines, (Colline parlementaire, Québec).

Soumis au ministre délégué à l'Environnement en septembre 1978. Ce document fait suite à une demande des citoyens désireux de protéger ce boisé.

16. Commentaires sur le Projet de règlement concernant la construction des installations septiques pour résidences isolées.

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 16 octobre 1978.

17. Avis complémentaire sur le recyclage du papier au Québec.

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 10 novembre 1978.

18. Commentaires des articles 80, 100 et 111 du Projet de loi 90 relatif à la protection du territoire agricole.

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 13 décembre 1978. (Épuisé).

19. Exploitation commerciale des algues marines dans le golfe du Saint-Laurent.

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 15 décembre 1978. Essentiellement le Conseil recommande qu'avant de permettre l'exploitation de cette ressource, l'État québécois entreprenne des études pour la mieux connaître.

20. Commentaires sur le Projet de loi 125 (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme).

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 17 avril 1979. (Épuisé).

21. L'usage du tabac dans les endroits publics et la protection des non-fumeurs.

Soumis au ministre délégué à l'Environnement le 30 mai 1979. Après avoir analysé les effets de la fumée de tabac sur le non-fumeur et le contrôle de l'usage du tabac dans les endroits publics, le Conseil en arrive à la conclusion que le Québec devrait intervenir par une loi-cadre afin de protéger les non-fumeurs dans certains endroits publics.

22. Avis sur le Projet de règlement général relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Remis au ministre délégué à l'Environnement le 17 juillet 1979.

23. Proposition d'une politique sur les espaces naturels au Québec.

Remis au ministre de l'Environnement le 26 septembre 1979. Par cette étude, le Conseil cherche d'une part à comprendre et à connaître l'ampleur et la réa-

lité du concept d'espace vert et d'autre part, à identifier les responsabilités du ministre chargé de la protection de l'environnement québécois à l'intérieur de ces mêmes espaces.

24. Avis sur le projet de création du ministère de l'Environnement.

Remis au ministre délégué à l'Environnement le 23 octobre 1979.

25. Rétrospective du mercure dans l'environnement québécois et proposition d'actions.

Soumis au ministre de l'Environnement le 10 décembre 1979. Après avoir évalué la présence de l'impact du mercure dans l'environnement québécois, le Conseil analyse les diverses interventions gouvernementales dans ce dossier. Le rapport se termine par un certain nombre de recommandations concernant aussi bien le mercure que les substances toxiques en général.

26. Problématique sur les espaces verts naturels au Québec.

Préparé en octobre 1979 par le Groupe Dryade pour le Conseil consultatif de l'environnement. Essentiellement ce document établit la situation des espaces verts naturels dans quatre régions du Québec: Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke. L'inventaire réalisé tient compte des espaces verts naturels actuellement protégés et de ceux présentant un potentiel pour des fins de conservation tant en milieu urbain que périurbain.

27. L'utilisation des marais salés du Saint-Laurent entre La Pocatière et l'Isle-Verte.

Remis au ministre de l'Environnement le 11 décembre 1979. Dans cet avis, le Conseil recommande au ministre de conseiller à son collègue de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'effectuer une étude d'impact socio-économique et environnementale pour ce qui est de la récupération, au bénéfice de l'agriculture, d'une partie du marais dans la grande baie de Kamouraska.

28. Parcs provinciaux de récréation et protection de l'environnement.

Soumis au ministre de l'Environnement le 16 janvier 1980. Essentiellement le Conseil recommande au ministre de ne point procéder ou laisser procéder, à l'intérieur d'un parc provincial de récréation, à des développements ou à des aménagements potentiellement lourds de conséquences sur le milieu naturel avant d'en avoir évalué sérieusement les répercussions environnementales par une étude d'impact détaillée et d'avoir obtenu l'avis de la population par audiences publiques.

29. Mieux connaître les espaces verts.

Ce texte, édité en janvier 1980, se veut un complément au document 26. Il s'agit d'un recueil de notes de lecture susceptible de servir de support à la mise en oeuvre d'une éventuelle politique touchant la conservation et l'aménagement des espaces verts.

30. Proposition d'un contrôle des pesticides au Québec.

Cet avis, remis au ministre de l'Environnement le 15 juillet 1980, traite de la définition, la classification, l'utilité et les dangers des pesticides de même que de la problématique québécoise en cette matière. Après avoir précisé la justification de la nécessité d'un contrôle des pesticides au Québec et les options possibles d'un tel contrôle, on y formule des propositions spécifiques à cet effet. (Épuisé).

31. Proposition d'une politique générale sur la récupération et le recyclage des déchets au Québec.

Ce document, remis au ministre de l'Environnement le 4 février 1981, établit la problématique, les objectifs et les bases d'une politique en cette matière. Il trace dix programmes d'action et définit les priorités d'intervention dans chacun de ces programmes ainsi que les intervenants.

32. Avis sur la pertinence des conseils régionaux de l'environnement.

Dans cet avis, remis au ministre de l'Environnement le 12 février 1981, le Conseil donne d'abord le point de vue des diverses régions du Québec sur cette question. Après avoir décrit brièvement ce qui a amené la régionalisation du ministère de l'Environnement, le Conseil apporte sa réflexion sur les besoins des régions et l'aide à fournir aux groupes. Sept recommandations terminent le document.

33. Avis complémentaire sur le Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement.

Suite à l'entrée en vigueur du Règlement en décembre 1980, le Conseil remettait cet avis complémentaire le 23 septembre 1981. Dans ce texte, il demande au législateur d'apporter certains amendements et d'éclairer davantage la population sur les activités et les projets assujettis et ceux exemptés de la Loi sur la qualité de l'environnement.

34. Biomasse, énergie et environnement.

Dans ce document, remis au ministre de l'Environnement le 8 octobre 1981, le Conseil décrit d'abord l'importance de la biomasse et ses utilisations actuelles. Il énumère ensuite les scénarios possibles de l'utilisation de celle-ci et les effets sur l'environnement de son utilisation à des fins énergétiques. Le texte se termine par 14 recommandations pertinentes au sujet traité.

35. Avis concernant un contrôle des embarcations motorisées sur les lacs du Québec.

Cet avis, remis au ministre de l'Environnement le 15 octobre 1981, fait suite à une consultation publique tenue à travers le Québec. Le Conseil y traite d'abord des impacts possibles de l'utilisation des embarcations motorisées de même que des législations existantes pouvant être utilisées pour les contrôler. Il prend ensuite position sur 21 points traités par les citoyens lors de la consultation. Il conclut que le contrôle présentement exercé par les corporations municipales n'est pas suffisant et qu'une implication de l'État québécois est devenue nécessaire.

36. Avis sur le projet de politique de prévention.

Cet avis, remis au ministre de l'Environnement le 6 janvier 1982, contient les opinions du Conseil sur le projet de «*Politique de prévention*» proposé pour le ministère de l'Environnement par un comité spécial du Ministère. Le Conseil y formule des commentaires généraux sur la politique globale de prévention, la promotion de la qualité de l'environnement et la tendance vers des normes non réglementaires. Il énonce ensuite des commentaires spécifiques sur sept points du rapport du Comité. L'avis se termine par dix recommandations portant sur divers sujets contenus dans ledit rapport.

37. Proposition préliminaire d'une politique sur les battures du Québec.

Cet avis, soumis au ministre de l'Environnement le 30 avril 1982, fait suite à une consultation publique tenue à La Pocatière en février 1982. Le Conseil décrit les caractéristiques principales du littoral québécois et les empiétements dont il est l'objet; il énonce ensuite les principes de gestion du littoral de même que la politique et les priorités en cette matière. Il traite aussi du cas prioritaire des marais salés de Kamouraska. L'avis se termine par cinq recommandations dont l'une porte sur la limite de la propriété publique.

38. Avis sur le projet de loi no 55 modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives.

Dans cet avis transmis au ministre de l'Environnement le 9 juin 1982, le Conseil commente une douzaine d'articles de ce projet de loi. Son commentaire le plus élaboré porte sur la nouvelle procédure proposée concernant l'attestation de conformité environnementale. Tout en reconnaissant la valeur des objectifs poursuivis par cette modification, le Conseil la juge peu pertinente et propose une autre procédure qu'il croit plus appropriée pour atteindre les objectifs poursuivis.

39. Avis sur le projet de règlement relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Dans ce texte remis au ministre de l'Environnement le 11 novembre 1982, le Conseil insiste sur la nécessité d'une gestion globale de la ressource eau et de la rédaction d'un guide en vue d'assurer la bonne compréhension du règlement. Il traite ensuite de la connaissance et du contrôle de la qualité de l'eau de même que de la répartition des coûts d'analyses qui y sont afférents. Enfin, le Conseil procède à une analyse détaillée du projet de règlement. Le document se termine par 13 recommandations.

40. Politique d'encadrement forestier des lacs et cours d'eau du Québec.

Cet avis a été remis au ministre de l'Environnement le 13 décembre 1982. Le Conseil insiste d'abord sur l'importance de l'encadrement forestier des lacs et cours d'eau. Il énonce et commente ensuite huit principes à ce propos. Après avoir décrit l'encadrement forestier requis selon l'usage prioritaire du territoire, il traite des moyens législatifs et administratifs actuels pour le conserver et le restaurer. Dans ses recommandations, le Conseil définit le rôle que l'État québécois devrait confier en cette matière à ses divers ministères.

41. Les usines municipales d'épuration des eaux usées, leurs émissaires au cours d'eau et le cas de la Communauté urbaine de Montréal.

Comme l'indique le titre de cet avis remis au ministre de l'Environnement le 16 mars 1983, l'analyse du Conseil porte sur les trois points suivants: a) la nécessité ou non d'une étude d'impact sur l'environnement avant d'autoriser une usine d'épuration des

eaux usées, b) l'utilisation des émissaires d'usines municipales d'épuration des eaux usées, c) l'utilisation envisagée de l'émissaire de la future usine d'épuration de la CUM. Pour chacun d'eux, le Conseil formule des recommandations précises.

42. Base d'une politique de conservation pour le littoral du Québec.

Cet avis, réalisé à partir de demandes de groupes de citoyens et remis au ministre de l'Environnement le 21 février 1984, décrit le littoral lui-même de même que la délimitation de la propriété publique en milieu à marée. Il traite des raisons de protéger cet habitat et des altérations qu'il subit. Enfin, on consacre un chapitre à sa protection et au contrôle de ses utilisations. On y recommande entre autres l'adoption d'une loi de protection du littoral.

43. Étude sommaire des empiétements sur le littoral québécois.

Ce document vient compléter l'avis précédent. Il décrit particulièrement les caractéristiques et la répartition du littoral québécois, les sites protégés, la dynamique des pressions humaines sur cet habitat, ainsi que les empiétements qu'il subit respectivement par l'exploitation agricole, les systèmes de transport et les activités récréatives.

44. Avis concernant le Projet de règlement sur le domaine hydrique.

Dans ce texte remis au ministre de l'Environnement le 18 juin 1984, le Conseil formule six recommandations. Il considère que la publication de ce projet de règlement s'explique mal sans une politique d'ensemble du littoral; il la juge même prématurée et recommande au ministre de retirer ledit projet jusqu'au moment où une politique de conservation du littoral aura été élaborée.

45. Colloque du Conseil consultatif de l'environnement sur le bilan et la prospective environnementale québécoise.

Ce document de 228 pages rapporte intégralement les trois exposés des conférenciers invités, la réponse des panélistes à ces exposés et les deux discussions en plénière. Cet événement fut tenu à Montréal, le 28 avril 1984.

46. Avis relatif à deux projets de règlements en vue notamment de combattre les précipitations acides.

Après avoir fourni une appréciation d'ensemble sur ces textes législatifs, le Conseil souligne la portée limitée de cette réglementation par rapport à une problématique plus large de lutte intégrée aux précipitations acides, elle-même indissociable d'une véritable politique d'assainissement de l'air. Il esquisse par la suite la forme que pourrait prendre la concertation entre citoyens, industries et gouvernement. Il recommande finalement un effort important, de la part du Gouvernement, en recherche, vulgarisation et information.

47. Avis sur la protection des terres alluviales du lac Saint-Pierre.

Dans cet avis remis au ministre le 24 octobre 1984, le Conseil insiste à nouveau sur la nécessité d'adopter une politique sur le littoral. Il se dit d'opinion que certains aspects de la décision gouvernementale de juillet 1984 au sujet des terres alluviales du lac Saint-Pierre étaient susceptibles de porter préjudice à l'environnement. Il a donc recommandé au ministre de faire le nécessaire pour que la mise en application de cette décision soit retardée.

48. Avis concernant les projets de règlements relatifs aux déchets dangereux.

Par cet avis remis au ministre le 24 janvier 1985, le Conseil a voulu contribuer à l'amélioration de ces projets de règlements en vue d'assurer une meilleure gestion globale des résidus et des déchets dangereux produits au Québec. Dans ce but, il énonce des commentaires, accompagnés de recommandations, sur plusieurs aspects généraux ou particuliers de ces projets de règlements.

49. Avis complémentaire sur la protection des terres alluviales du lac Saint-Pierre

Suite à une consultation effectuée auprès de représentants de ministères fédéraux et provinciaux de même que d'organismes du milieu, le Conseil avisait à nouveau le ministre le 21 juin 1985. Constatant que les divers ministères avaient amorcé une réforme relative aux habitats riverains, le Conseil a encouragé le ministre à maintenir ce dossier dans ses priorités.